

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	3 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

L'emprunt. — La France au Maroc

A l'emprunt, on a donné un nom très caractéristique : emprunt de liquidation. C'est vrai, nous liquidons un passé dont mieux vaut ne rien dire. Ainsi font certains pères à l'égard de fils prodigues.

L'emprunt paiera ses dettes. Le geste est honnête. Mais l'inconséquence commençait à la minute où on ne voulait pas savoir, comme le demandait la Commission du budget, quelles dettes on paiera et quel est le chiffre total des dettes reconnues. Le gouvernement, chargé de régler les comptes, disait : « Si vous me donnez un milliard trois cent millions, ça marchera ; mais si vous allez jusqu'à un milliard cinq cent millions, ça ira mieux encore. »

On disait : Il faut avoir confiance dans le gouvernement. Confiance à la minute où on liquide et où il est démontré que cette confiance aveugle a creusé un trou dans lequel Crésus lui-même se noierait ? Quelle dérision ! Et puis, on nomme des députés non pour avoir confiance mais pour contrôler. Disons le mot tout cru : Si la République n'est pas un régime de contrôle, elle ne sera plus rien du tout, qu'une vilaine caricature ou qu'un décor éclatant dissimulant le plus abominable despotisme, parce qu'anonyme. Au Palais-Bourbon, on jonglait avec les chiffres, on voyait les choses de haut et de loin. Mais le pays qui fait tous les frais, le pays qui travaille et qui peine pense qu'on ménageait peu son or qu'il a tant de mal à gagner.

La Chambre n'a pas suivi le Gouvernement et celui-ci a été battu.

Au cours du débat financier, un orateur a demandé incidemment au ministre s'il ne se préparait pas au Maroc une expédition sur Taza. M. Barthou a répondu que nous ne nous préparions pas à marcher sur Taza, mais que, néanmoins, il ne pouvait prendre l'engagement que nous n'allions pas nous emparer de cette ville un jour ou l'autre. Mais le Temps annonce non seulement la prise de Taza pour le printemps prochain, mais encore il fait connaître le plan de campagne. D'où il faut conclure que cette campagne est depuis longtemps préparée.

Étrange situation qui apparaît ainsi : ou on dissimule au Parlement ce qui s'organise au Maroc, ou bien les généraux organisent des expéditions sans prendre l'avis du pouvoir central. L'une ou l'autre des deux hypothèses est dangereuse pour la nation.

Car il ne faudrait pas oublier que les embarras financiers où nous nous débattons actuellement, ont tous — tous sans exception — été créés par le Maroc. Il absorbe la plus grosse partie de l'emprunt ; le reste va à des œuvres militaires. Mais nos difficultés militaires sont encore des réactions marocaines. Sans le Maroc, le service de trois ans restait improbable. Car il y a là-bas quatre-vingt mille hommes de troupe, ne l'oublions point, c'est-à-dire à peu près ce que nous doit donner l'année supplémentaire que les jeunes Français vont passer sous les drapeaux.

Il ne faut donc pas nous laisser engager davantage au Maroc, sans l'assentiment du pays. Le péril est celui-ci : Les contribuables font d'immenses efforts pour remplir un réservoir, alors qu'une main ouvre sournoisement un robinet qui les vide sans cesse. On doit surveiller ce robinet qui répand la ruine.

A L'ÉTRANGER

La réforme de la propriété foncière en Angleterre

Pendant que les conservateurs ne s'occupent que de la question

Irlandaise, M. Lloyd Georges continue tranquillement sa campagne en faveur de la réforme de la loi sur la propriété foncière. Dans une grande réunion tenue dans un des quartiers populeux de Londres, où il a reçu un accueil enthousiaste, le Chancelier de l'Échiquier s'est étendu sur la question des habitations à bon marché, disant que la façon dont les gens étaient logés dans les quartiers populeux constituait un véritable scandale. On doit se demander, dit-il, si les Municipalités qui traquent de nouvelles voies n'ont pas droit à bénéficier de toute la plus-value qu'acquerront dans ce cas les terrains ; elles pourraient ainsi, comme cela se pratique en Belgique, construire à 20 ou 30 kilomètres de Londres, des habitations pour les ouvriers, qui, au lieu de vivre dans des taudis pourraient habiter des palais.

Quant aux boutiquiers et aux locataires d'appartement, il veut, comme il l'a déjà exposé, leur assurer la sécurité du lendemain. Mais, n'est-ce pas aller un peu loin que de vouloir que les commissaires spéciaux commis à cet effet par le gouvernement, décident seuls des conditions dans lesquelles le propriétaire devra renouveler le bail qui aura pris fin et, aient même le droit de s'opposer à la reconstruction de l'immeuble, s'ils jugent cette reconstruction inopportune ? En terminant sa conférence, le Chancelier de l'Échiquier a fait remarquer que, pour les cinquante dernières années, Londres avait payé pour les terrains 750.000.000 de francs de plus qu'ils ne valaient.

LE FURETEUR.

POLITIQUE DE GAUCHE

Je ne connais pas encore, au moment où j'écris cet article, la composition du ministère qui va être appelé à assumer la lourde charge du pouvoir dans des circonstances particulièrement difficiles. Mais il me paraît impossible que ce nouveau gouvernement, quel qu'il soit, ne pratique pas une politique nettement orientée vers la gauche.

Si en effet la situation nationale reste grave et compliquée au milieu des difficultés de tout genre qui nous assaillent, la situation politique s'est trouvée singulièrement éclaircie et précisée par le vote de la Chambre qui mit fin à l'existence du ministère Barthou.

Jamais débat parlementaire ne fut plus significatif et plus clair. La question en discussion, relative à l'immunité de la rente était en fait, passée au second plan, et c'était en réalité deux politiques fiscales nettement différentes qui étaient en présence.

L'une, timide et incertaine, développée par le président du conseil et son ministre des finances, sacrifiait à des considérations immédiates la grande réforme fiscale qui s'impose et qui peut seule résoudre le gros problème financier actuellement posé.

L'autre, vigoureusement affirmée par le chef du parti radical, posait la question dans toute son ampleur et se refusait, suivant la forte expression de M. Caillaux, de frapper d'une hypothèque la souveraineté nationale.

La Chambre s'est prononcée et, malgré la question de confiance jetée dans un plateau de la balance par le Gouvernement, a formellement affirmé son intention, de poursuivre sans relâche la réalisation nécessaire d'un impôt sur le revenu sérieux et efficace, d'une loi d'équité et de justice fiscale.

La voie est ainsi nettement tracée au Gouvernement de demain. Il ne peut vivre dignement, gouverner au sens véritable du mot, faire œuvre utile et féconde qu'en groupant derrière lui tous les républicains de gauche par ses déclarations énergiques et son action vigoureuse

C'est une politique de gauche qui s'impose aujourd'hui et qui peut seule grouper une majorité parlementaire stable et permanente sans laquelle un gouvernement ne possède pas l'autorité morale, la force nécessaire au pouvoir exécutif.

Lorsqu'un ministère est impuissant à dégager et à maintenir cette majorité, lorsqu'il ne vit péniblement, au jour le jour, que par des majorités de rencontre successives et diverses, il est fatalement condamné à une existence incertaine, à une politique confuse et tortueuse, à un équilibre permanent et stérile.

Entre cette politique louche et équivoque et la belle politique claire et loyale que peut seule permettre la concentration de toutes les forces républicaines de gauche, le nouveau ministère ne peut hésiter.

J.-L. BRETON,
Député du Cher.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

Le Président de la République a continué jeudi matin et l'après-midi ses consultations.

Les entretiens qu'il a eus avec les hommes politiques appelés à l'Élysée ont porté plus particulièrement sur la situation financière ; avec chacun d'eux, il a envisagé les différents côtés du problème et a demandé l'avis de ses interlocuteurs sur le point de savoir si l'emprunt peut être maintenu dans l'état actuel du marché ou s'il convient d'en retarder l'émission ; sur les conditions dans lesquelles on devrait faire face aux besoins de trésorerie ; sur l'attitude du Sénat relativement à l'immunité du coupon, immunité refusée par la Chambre. En ce qui concerne ce dernier point, plusieurs des personnages consultés, M. Aimond, en particulier, ont déclaré que le côté politique avait joué un rôle important dans le débat, qui a eu lieu à la Chambre et que dans ces conditions il fallait donner à la crise une solution à la fois politique et financière. M. Aimond, a ajouté, parlant de l'immunité de la rente « qu'il n'était pas d'avis d'insérer dans le titre même une mention relative à cette immunité ». La mesure n'a pas été prise à l'origine pour la rente et il la juge inutile.

Le sénateur de Seine-et-Oise ruinait par là-même l'argumentation de ceux qui affirmaient le Sénat acquis à l'immunité et en concluaient, très facilement, que la situation était sans issue normale. M. Poincaré a naturellement demandé aux membres du Parlement qu'il a fait appeler, quelle était leur manière de voir sur l'orientation politique à donner au Cabinet.

À 2 heures, le Président de la République a reçu M. Caillaux, ancien président du Conseil, avec lequel il s'est entretenu jusqu'à 3 h. 10.

Des renseignements recueillis autour de cette entrevue, il résulte que l'entretien, qui a porté sur beaucoup de points, a été très cordial.

Naturellement, M. Caillaux s'est refusé à commettre la moindre indiscrétion.

Aux journalistes qui le pressaient de questions dans la cour d'honneur de l'Élysée, il a répondu : « Comme M. Clemenceau, je vous donnerai, si vous voulez des nouvelles de ma santé : elle est excellente ».

Et l'ancien président du Conseil est parti de toute la vitesse de son automobile.

Nous nous souvenons que, lorsque M. Clemenceau employait la formule rappelée par M. Caillaux, il était à la veille de constituer un Cabinet.

Le bruit court que pour des raisons dont il est aisé de montrer le peu de fondement, M. Poincaré aurait écarté les combinaisons Caillaux et Jean Dupuy et aurait décidé de demander à M. Ribot de former le Cabinet.

Le sénateur du Pas-de-Calais aurait assuré-t-on, réservé sa réponse, car il désirerait conférer, avant toutes choses, avec différents hommes politiques et notamment avec M. Caillaux.

M. Jean Dupuy appelé

Vendredi, quelques minutes après le départ de M. Ribot, le Président de la République a quitté l'Élysée en automobile pour se rendre à l'inauguration du Salon de l'Aéronautique.

A son retour, il a reçu M. Jean Dupuy, qu'il avait fait appeler, et lui a offert la mission que venait de décliner M. Ribot.

M. Jean Dupuy a répondu qu'il consentait à examiner s'il lui était possible de former un ministère d'union républicaine à gauche, et qu'il allait à ce sujet consulter ses amis. Il fera connaître au Président de la République dans la soirée, le résultat de ses démarches.

Une bonne occasion

Certes, il n'est pas désagréable d'être millionnaire, mais le « métier » a bien des inconvénients.

L'autre soir, le baron Henri de Rothschild, rentré très tard, se dépêchait de passer son smoking, étant attendu pour dîner, lorsque le valet de chambre vint lui dire qu'un monsieur — un nom inconnu — demandait à lui parler sur le champ.

— Impossible, fit le docteur. Qu'il m'écrive.

L'inconnu insista, disant qu'il venait de la part d'un des premiers chirurgiens de Paris pour une affaire extrêmement urgente, et, cette fois, M. de Rothschild, qui tient à être toujours agréable à ses confrères, fit introduire le visiteur pressé.

— Monsieur, fit l'inconnu, je viens vous proposer une occasion unique. — Quoi ? fit le docteur méfiant. — Une collection de conchyliologie unique... Plusieurs milliers de coquillages...

Et le monsieur de faire valoir avec éloquence les rares beautés de sa collection.

En vain l'auteur de Crésus voulut le faire taire ; peine perdue... Et, lorsqu'il apprit au collectionneur qu'il n'achetait les huîtres que pleines et la palourde que fraîche, le monsieur entra dans une grande colère.

M. de Rothschild eut raison de ne pas céder, sans cela nous révisions incontinent une collection d'escargots et allions la lui vendre.

Les affaires sont les affaires

Pour être génial artiste, on n'en est pas moins homme... d'argent.

Sur le quai de la gare de Meudon, ces jours derniers, le plus célèbre de nos sculpteurs considérait d'un œil observateur ceux qui comme lui attendaient le train. Mais, il mettait une certaine insistance à dévisager un monsieur que cela gênait considérablement.

Soudain, comme cédant à une décision mûrement réfléchie, le grand sculpteur s'approche du sujet de son observation et lui dit à brûle-pourpoint :

— Seriez-vous désireux d'avoir votre buste en marbre ?

L'interpellé, surpris, peut-être flatté, et sachant d'ailleurs à qui il parlait, répondit :

— Je ne dis pas non... mais à condition toutefois, que ce buste soit bien de vous et non des divers artistes qui vous prêtent leur concours.

Le maître conduisit alors dans son atelier le « client » auquel il montra l'effigie qu'un Américain lui avait commandée, mais non soldée, et qui lui ressemblait d'une façon frappante.

Et il plaça, ce jour-là, ce buste pour compte.

Les puces

M. Lalou, conseiller municipal de La Monnaie, racontait ces jours derniers à des amis une conversation qu'il avait eue avec le roi Alphonse XIII, lors du dernier voyage de M. Poincaré et de nos édiles en Espagne.

— Je n'aime pas votre loi de Séparation, dit le roi. La France n'a point agi galamment.

— Sire, répondit M. Lalou, je comprends votre jugement. C'est que vous réglez sur un peuple ardemment catholique.

— Non, ce n'est pas ça ! dit vivement Alphonse XIII. C'est envers l'Espagne que la France a mal agi. Tenez, je vais vous conter un apologue... Imaginez que j'aie un chien, un beau. Vous en avez un aussi. Mais il est tout couvert de puces. Vous l'amenez près de mien et toutes ses puces sautent sur ma pauvre bête... N'aurais-je pas raison de me plaindre ?

INFORMATIONS

A la Commission du budget

La Commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Cocher.

Sur le rapport de M. Noulens, rapporteur général, elle a commencé l'examen des projets de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1913. Elle a réservé un certain nombre de chapitres, et effectué sur d'autres diverses réductions.

Elle a commencé également l'examen des budgets des dépenses de l'exercice 1914.

Propagande radicale socialiste

Le Comité exécutif du Parti radical et radical socialiste s'est réuni jeudi sous la présidence de M. Caillaux.

Il s'est occupé exclusivement, des questions de propagande intéressant le Parti et a décidé d'organiser à ce sujet des réunions dans le pays, à partir du 1^{er} janvier prochain.

Mesquines vengeance

Un journal de Strasbourg affirme que cette année, à la suite des incidents de Saverne, les recrues alsaciennes seront privées de permission à l'occasion des fêtes de Noël et du nouvel an.

« Les autorités militaires craindraient, dit ce journal, que la discipline militaire ne souffre du fait des conversations que les soldats pourraient surprendre dans leurs familles. »

D'autre part, il se confirme que des officiers de réserve alsaciens-lorrains ont l'intention de donner leur démission à la suite des événements de Saverne. Quatre officiers de réserve de Saverne quitteraient l'armée.

On annonce en outre, que les aspirants officiers de nationalité alsacienne d'un bataillon du train des équipages viennent d'apprendre qu'ils étaient rayés des cadres.

Les maires des villes faisant partie de l'association des villes moyennes se sont réunis mardi dernier au palais du Parlement. Ils ont voté une résolution affirmant leur sympathie pour la ville de Saverne, et pour sa municipalité, déplorant l'énorme préjudice économique que les excès des militaires sont capables d'entraîner pour la ville.

Ils constatent en outre que les actes commis par le commandement supérieur constituent une grave atteinte à l'autorité administrative et policière du maire, en même temps qu'une violation des lois existantes.

Les écoles complémentaires de Saverne ont fermé leurs cours. Les élèves ont reçu une circulaire disant qu'en présence des récents événements, il est préférable que les élèves des écoles ne s'exposent pas le soir, aux brimades des mi-

litaires et que par conséquent, il vaut mieux que les cours n'aient pas lieu.

L'enfant du policeman

Au cours d'une enquête faite par le coroner de Wandsworth, un inspecteur a conté la façon effroyablement tragique, dont il apprit la mort de son petit garçon.

Il était de service au poste, quand des enfants vinrent l'informer qu'un de leurs petits camarades venait d'être écrasé par un camion automobile. Quelques minutes plus tard le conducteur apportait, recouvert d'un drap, le petit corps inanimé et commença à dicter à l'inspecteur les détails nécessaires à l'établissement du procès-verbal et à la recherche des parents.

Mais, quand le chauffeur donna certaines précisions sur le costume porté par l'enfant, l'inspecteur, pris d'un doute horrible, s'élança vers le camion qui stationnait devant la porte, tira le drap qui recouvrait le petit cadavre : c'était son propre fils qui avait été écrasé !

DANS LES BALKANS

La France acclamée par la Chambre Grecque

A la Chambre, M. Glavas, député de Patras, énumérant les bienfaits dont la Grèce est redevable à la France, surtout dans ces derniers temps, a dit : « Du haut de cette tribune j'adresse mon salut fraternel à la noble nation française. » Les députés, debout, ont acclamé le nom français, et les applaudissements se sont prolongés longuement.

Les Puissances et le Trône d'Albanie

On télégraphie de Berlin, à la Gazette de Cologne :

Les déclarations d'adhésion des grandes puissances à la candidature du prince de Wied au trône d'Albanie sont maintenant toutes arrivées à Berlin. Elles ont été portées à la connaissance du prince ».

Petites Nouvelles

Au début de la séance de l'Académie française, M. Lamy, secrétaire perpétuel, a donné lecture de la lettre par laquelle M. Léon Bourgeois pose sa candidature au fauteuil de M. Henri Poincaré. L'élection aura lieu en février. On sait que M. Alfred Capus est déjà candidat à ce fauteuil.

— Mercredi, à Londres, a eu lieu le dîner international de la représentation proportionnelle. Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Groussier et Charles Benoist, députés de Paris, ce dernier président du groupe parlementaire de la réforme électorale et de la R. P.

— Deux cadavres ont été retirés de la Moselle, à Toul, par des ouvriers. Ce sont ceux de M. et Mme Vautier. M. Vautier, percepteur à Vandœuvre, venait d'être nommé à Neufchâteau. On ignore les causes de ce suicide.

— La Chambre belge a voté à l'unanimité et aux applaudissements des 154 membres présents, l'article premier du projet de loi scolaire, consacrant le principe de l'instruction obligatoire.

— L'aviateur Jules Védrines a atterri à Sofia. Le roi et le prince héritier assistaient à l'arrivée et ont félicité l'habile pilote, qui va repartir pour se rendre, sans escale, à Constantinople.

— Le conseil de guerre de Hanovre a condamné pour mauvais traitements à des peines variant entre sept et neuf mois de prison quatre uhlans du 13^e régiment royal. Ces soldats avaient, à coups de bridon et de courroie, assommé une jeune recrue de 17 ans.

— Ce matin, samedi 6 décembre a eu lieu à Boulogne-sur-Mer l'exécution du nommé Carlu, condamné à mort par la Cour d'assises du Pas-de-Calais pour assassinat et vol qualifié.

CAUSERIE

Grandeur et Décadence

Ainsi vont les pauvres destinées humaines. Tel qui vécut hier, auréolé du plus extraordinaire prestige qu'un homme du monde puisse rêver, se voit tout d'un coup précipité jusqu'au fond de l'abîme où les humbles ont accoutumé de se trouver. Et plus de différence dès lors. Si, car il apparaît immédiatement comme plus ridicule et plus grotesque que les autres.

Cette aventure vient d'arriver au prince de Sagan. Elle ne fut sans doute pas pour le réjouir ; et cependant, sait-on jamais ? Les ducs, même les plus authentiques, sont quelquefois de joyeux humoristes qui passent dans la vie plus caricaturés et plus déguisés qu'un Poulbot ou un Léandre, au soir d'un bal d'adieu du vieux Montmartre. Il est vrai qu'ils se figurent probablement donner une impression toute différente de celle laissée par eux. La caricature qu'ils nous présentent et que nous ne pouvons appeler d'un autre nom, leur semble le dernier chef-d'œuvre du bon goût et de l'élegance. Le prince de Sagan, en se promenant le matin au bois, aussi impeccable que ses deux chevaux, pensait évidemment qu'il ne pouvait soulever que l'admiration, la simple admiration des mortels. Mais les Dieux sont morts et les idoles ne durent guère. L'huissier, qui ose saisir les caleçons et les chemises d'un duc, se charge de nous prouver suffisamment cette évidente vérité.

Ainsi donc, pour une misérable dette de quelques billets, oubliée peut-être par le duc Elie de Talleyrand-Périgord, prince de Sagan, voilà le malheureux livré à tous les appareils de la justice que les sages-sous connaissent régulièrement. Et les affiches nous annoncent, sans la moindre pudeur, tous les objets qui allaient être vendus à l'encan.

O délicés ! Vous pensiez qu'on allait proposer deux ou trois petits meubles, une chaise, ou un autographe de Paul Bourget (la dette était si minime). Erreur ! L'huissier fit mieux les choses. C'est le duc de Talleyrand intime qu'il nous dévoila.

Et nous vîmes ainsi en lettres énormes, qu'il nous était possible de nous offrir les brosses à ongles, les chaussettes, les chemises de nuit et les flanelles d'un des représentants les plus autorisés de la vieille noblesse française.

Seulement nous apprenions par la même occasion que le prince de Sagan connaissait l'usage du toc et des perles fausses. C'est, on peut le croire, ce qui le navre le plus dans l'histoire. « Une épingle de cravate en or avec perle paraissant être fausse », dit l'huissier. Vraiment faut-il qu'elle le soit, pour qu'il ait pu s'en apercevoir ?

Cruelle destinée ! Voilà le prince de Sagan détroné, sans chemises et sans chaussettes.

Dans son superbe hôtel de l'avenue Malakoff, il rêvera probablement demain au bonheur que doivent posséder maintenant ceux qui se sont arrachés ses restes. Et il sera satisfait d'avoir donné un peu de joie aux hommes !

Allons, messieurs les manants, à qui le caleçon du prince.

Maurice BIGOT

CHRONIQUE LOCALE

LA CRISE

La crise ministérielle était prévue depuis longtemps, disent les journaux. Et de fait, il semblait bien que la situation politique ne contentait aucun parti.

Tantôt soutenu par la droite, tantôt par la gauche, le Cabinet ne pouvait résister à ces ballottements si brusques.

La réaction le maintint durant toute la discussion de la loi de 3 ans ; la réaction et bon nombre de républicains s'associèrent pour lui permettre de faire avaler au pays la grosse couleuvre, la R. P.

Mais la question fiscale intéressait seulement la réaction ; tout excepté l'impôt sur le revenu, dit-elle toujours. Tant pis pour le pays.

Les élus républicains qui, dans leur programme ont inscrit la réforme fiscale ne pouvaient pas se déjuger aussi grossièrement et ceux-là qui avaient donné leur confiance au Gouvernement à l'occasion de la R. P. et de la loi de 3 ans, compriront qu'il y avait assez de ces compromissions avec les partis de réaction.

Le parti républicain s'est retrouvé, il a resserré les rangs au moment même où l'on n'y comptait plus.

La crise ministérielle ne peut donc que se dénouer de la façon la plus simple : les journaux réactionnaires ou inféodés à la politique du Cabinet défunt crient au gâchis, mais ils ne peuvent pas contester que la majorité qui a voté contre le ministère ne soit pas républicaine.

La politique de demain est tout naturellement fixée à gauche ; c'est là seulement qu'un nouveau gouvernement doit chercher son appui.

Certes, l'on suscitait des difficultés à ce gouvernement ; et déjà les journaux réactionnaires crient à la faillite du crédit de la France, et publient en grosses lettres la baisse de la rente française.

Ces coups de Bourse ne sauraient ébranler personne ; ce sont encore les gros financiers, les gros capitalistes qui les provoquent, mais qui en profitent au détriment des petits rentiers.

Ce sont de piètres manœuvres contre lesquelles un gouvernement républicain saura réagir, comme le dit un de nos grands confrères : « Ce qui, par dessus tout, pèse actuellement sur le cours de la rente, c'est l'état de nos budgets péniblement équilibrés par des expédients chaque année renouvelés. L'impôt sur le revenu pourra, seul, leur donner les ressources permanentes et normales qui assureront leur équilibre ».

La crise ministérielle se dénouera le plus simplement du monde : un bon coup de barre à gauche, ce qui signifie l'application des lois sociales promises depuis longtemps et le calme reviendra dans le pays qui dans quelques mois, aux élections législatives, proclamera bien haut son désir d'une politique nettement républicaine.

LOUIS BONNET.

Perception

M. Teulière, percepteur de Vayrac, nommé à Ste-Marie-du-Mont (Manche), et non acceptant, est maintenu à la perception de Vayrac, 2^e classe.

M. Pigot, percepteur de Gaillac, banlieue, nommé à Vayrac, est maintenu à Gaillac.

Pour le Sous-Secrétariat de la marine

La Section fédérale des agents du service général de la navigation de Bordeaux a voté dans son assemblée générale du 3 décembre la résolution suivante :

« En présence de l'incertitude que fait peser sur notre situation au moment où elle commençait à s'éclaircir la chute du ministère Barthou, la Fédération, section de Bordeaux, émet le vœu que dans la constitution du nouveau ministère soit maintenu le sous-secrétariat d'Etat de la marine marchande, et que ce poste difficile soit de nouveau confié à l'homme qui, par les éminents services rendus en quelques mois à notre armement, est tout désigné pour continuer l'œuvre si bien commencée, et qui ne pourrait, sans un grave préjudice pour tous les navigateurs, passer en d'autres mains. La Fédération exprime à M. de Monzie toute sa respectueuse reconnaissance pour le passé et son indéfectible espoir dans la collaboration de demain.

« Pour la Section fédérale et par ordre :

« Le Président, « V. DUVERGER. »

Enseignement primaire

M. Pouch, instituteur adjoint titulaire à Martel, est nommé à la Chapelle-Auzac.

M. Calvy, instituteur adjoint titulaire à Thédillac, est nommé à Martel.

M. Lamontagne, instituteur adjoint titulaire à Cressensac, est nommé à Thédillac.

Mme Lamontagne, institutrice adjointe titulaire à Cressensac, est nommée à Thédillac.

M. Saberne, instituteur en congé (service militaire), est nommé adjoint titulaire à Terrou.

M. Maillard, instituteur en congé (service militaire), est nommé instituteur titulaire à Saint-Chels.

Enregistrement

M. Bruneau, receveur de l'enregistrement à Calus, est nommé en la même qualité à Lacapelle-Marival, en remplacement de M. Laplagne, décédé.

M. Moncla, receveur à Cazals, est nommé à Langon (Gironde).

Médailles d'honneur

Une médaille d'honneur a été décernée aux sapeurs-pompiers de la Compagnie de Cahors qui comptent plus de 30 ans de services et qui ont constamment fait preuve de dévouement : MM. Laparra Jean, sapeur et Lacoste Paul, clairon.

Conseil départemental

Les institutrices et instituteurs de l'enseignement primaire du Lot, sont convoqués pour le 8 décembre à l'effet d'être 4 délégués au Conseil départemental.

Pour les institutrices, les candidates sont : M^{me} Ségala, directrice de l'Ecole primaire supérieure de St-Céré et M^{me} Bonnet, directrice de l'Ecole du Boulevard, à Cahors, déléguées sortantes.

Pour les instituteurs, les candidats sont : M. Bouyé, directeur du Cours Complémentaire de Souillac et M. Vidal, directeur de l'Ecole de la rue du Lycée à Cahors, délégués sortants.

Le dépouillement des divers scrutins aura lieu le jeudi 11 décembre à la Préfecture du Lot.

Association amicale des Instituteurs du Lot

Le conseil d'administration se réunira à Cahors — siège social — jeudi prochain, 11 courant.

Le Secrétaire, L. SAINT-MARTY.

Le Bal des Sapeurs-Pompiers

Jeudi soir 4 décembre, les sapeurs-pompiers de la Compagnie de Cahors ont célébré la fête de la Ste-Barbe.

En grande tenue, à midi, ils se rendirent à l'hôtel Combelles pour prendre part au banquet traditionnel que présidait le sympathique commandant Ausset.

Menu de choix, très bien servi : les sapeurs y firent honneur et ne ménagèrent pas les éloges au patron de l'hôtel qui les avait si bien traités.

Mais alors que les autres années, la fête de la Ste-Barbe ne comportait qu'une agape fraternelle, cette année, les sapeurs de la Compagnie de Cahors voulurent corser la fête.

Et avec cet enthousiasme qui sied aux hommes dévoués, courageux, ils décidèrent d'organiser une fête qui fut également celle de tout le monde et des pauvres en particulier.

Disons tout de suite que ce beau geste fut applaudi par toute la population cadurcienne qui a pour la Compagnie des sapeurs-pompiers une réelle sympathie, car elle sait et apprécie le dévouement de ses membres.

Aussi, nombreuses furent les adhésions et sincères les encouragements que reçurent les sapeurs-pompiers de Cahors pour l'organisation de leur bal de charité.

Présidents d'honneur, membres d'honneur, cotisants, apportèrent dès la première heure leur concours à l'œuvre de charité.

Le bal a eu lieu jeudi soir : nous ne ferons pas une description minutieuse des décors qui ornaient le théâtre.

C'était splendide : trophées de drapeaux, guirlandes de fleurs, draperies faisaient du vestibule un vrai salon ; mais le soir, quand les illuminations projetèrent leurs lueurs sur ces décors faits avec tant de goût et d'art, l'effet était féérique.

Aussitôt que la retraite aux flambeaux qui a été jouée par les tambours et les clairons et par la musique du 7^e fut rentrée à la caserne, le bal commença.

La rentrée des présidentes et présidents d'honneur fut saluée par l'orchestre excellentement composé des meilleurs musiciens qui joua la Marcellaise.

Le bal fut plein d'entrain, très animé. Pour la première fois que la Compagnie des sapeurs-pompiers organisait un bal, le résultat fut magnifique.

Les quêtes faites au profit des pauvres de la ville furent également fructueuses.

Danseuses et danseurs s'en donnèrent à cœur joie jusqu'au matin : il faisait si bon dans la salle du bal. Et les réveillons eurent aussi leurs amateurs, sur le coup de minuit.

Rarement, fête fut aussi bien réussie : nous en félicitons les organisateurs qui ont su si bien faire les choses ; et nous les remercions vivement de l'attention aimable qu'ils ont eue pour la presse dont le concours, du reste, leur est toujours acquis.

L. B.

Conseil d'Etat

Par décret du 13 janvier 1912, M. Soulié, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors, était admis à faire valoir ses droits à la retraite. M. Soulié a demandé au Conseil d'Etat d'annuler ce décret pour excès de pouvoir.

Dans sa séance dernière, la Haute Assemblée a rejeté la requête de M. Soulié.

Cette décision est basée sur les motifs suivants :

« M. Soulié a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 1^{er} février 1912 ; or, le décret du 13 janvier de la même année spécifie expressément que M. Soulié cessera ses fonctions à cette date, conformé-

ment aux dispositions du décret du 27 mai 1897. En raison des nécessités du service, il a été donc satisfait aux conditions énoncées au dit décret, et M. Soulié n'est pas fondé à se plaindre de n'avoir pu conserver ses fonctions jusqu'à la délivrance de son brevet de pension. »

Syndicat de défense des intérêts économiques du Lot

Les membres adhérents du Syndicat qui se sont fait inscrire pour prendre part aux distributions de chènes verts truffiers, de glands de chène vert pour le semis et de graines de lavande sont prévenus qu'ils devront retirer la part leur revenant du 13 décembre inclusivement au 23 décembre et du 5 janvier au 17 janvier inclusivement chez M. Alphonse, marchand-grainier à Cahors, rue de la Mairie. Passé le 17 janvier, leur demande ne pourrait plus être accueillie.

Le Secrétaire, MARLAS.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve Marie Couderc, belle-mère de notre ami M. Dosière, le sympathique maître d'armes.

Nous adressons nos sincères condoléances à Mme et M. Dosière et à leur famille.

Les obsèques de Mme Couderc auront lieu à Cahors dimanche 7 décembre à 3 h. 3/4.

L. B.

L'AVENIR AGRICOLE

Une conférence dans le Lot

Le succès de la Conférence qui, ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs devait avoir lieu à Bétaillé, le 30 novembre, a dépassé les espérances les plus optimistes.

Un certain nombre de maires, conseillers municipaux, présidents de syndicats agricoles etc. et près de 500 agriculteurs venus de tous les points de la région, avaient répondu à l'appel des organisateurs.

Après M. Dambier, inspecteur commercial à la C^{ie} d'Orléans très applaudis, M. Bouat, président du syndicat des commissionnaires en fruits et primeurs de Paris, prit la parole.

M. Bouat remercia tous ceux qui, à un degré quelconque apportent leur concours à l'œuvre poursuivie. Les producteurs du Loir-et-Cher ne furent pas omis.

M. Bouat entra ensuite dans le vif du sujet débuta par des considérations générales excessivement intéressantes sur la transformation de nos vieilles fermes.

« Autrefois, l'agriculteur s'attachait à produire ce qui était nécessaire à la région qu'il habitait. Les campagnes approvisionnaient les villes de la contrée, dont la population pas toujours très dense, ne leur demandait guère de légumes.

« L'habitant des campagnes s'attachait surtout à la production des céréales et des fourrages. Il laissait aux horticulteurs du voisinage immédiat des villes, le soin d'apporter les fruits et les légumes sur leurs marchés.

« Aujourd'hui, tout cela est changé. La culture des céréales est moins rémunératrice parce qu'il existe au loin, au fond de la Russie ou en Amérique, des terrains neufs, de vastes étendues de terres très fertiles, donnant du blé en abondance et à peu de frais.

« Les prix, même augmentés du coût du transport et des droits de douane, sont très abordables et font que les cours pratiqués en France ne s'élèveront jamais bien haut.

« D'autre part, l'abaissement des

tarifs et surtout la rapidité des transports ont permis même aux régions éloignées des grandes villes, aux campagnes reculées, de participer à leur alimentation en leur envoyant autre chose que le blé.

« Elles peuvent presque aussi facilement que les banlieues immédiates y introduire les légumes délicats et les fruits de choix.

« Il y a beau temps que la culture maraîchère de la banlieue parisienne qui débordait cependant sur plusieurs départements ne suffit plus aux besoins de la capitale.

« C'est le Centre, c'est l'Ouest, c'est le Midi, c'est l'Algérie, c'est l'Espagne qui lui apportent tour à tour leurs fruits et leurs légumes et alimentent le prodigieux marché des halles.

« Le trafic de ces denrées est l'un des plus importants des chemins de fer. Les C^{ies} mettent en circulation beaucoup plus de trains de légumes que de trains de blé. »

« C'est ainsi que par une transition insensible M. Bouat arriva à préconiser l'essai d'une culture nouvelle, celle de l'asperge, à laquelle les plaines du Lot paraissent devoir se prêter d'une façon admirable.

M. Bouat exposa ensuite les avantages que présente cette culture, la facilité et la certitude d'écoulement des produits et les bénéfices que les agriculteurs sont susceptibles d'en retirer. Les chiffres que donna M. Bouat, à l'appui de sa démonstration, impressionnèrent vivement les assistants.

« En acclamant l'asperge dans ce pays, vous n'augmenterez pas seulement vos revenus, vous augmenterez votre capital.

« Il existait autrefois en Vaulcuse, à Lauris, des terrains presque sans valeur. Les propriétaires se sont spécialisés dans la culture de ce légume ; ils ont acquis une réputation, j'oserai presque dire, mondiale et leurs terres, autrefois dédaignées, s'achètent aujourd'hui à prix d'or. »

Enfin, M. Bouat parlant des syndicats agricoles, en préconisa la constitution dans ces termes :

« Les syndicats agricoles se sont beaucoup multipliés ces derniers temps. Ils rendent à leurs adhérents de très grands services. »

Et il termina en faisant un appel pressant aux maires, aux conseillers municipaux, aux instituteurs et à tous ceux qui ont une action sur les concitoyens.

Il leur demanda de s'associer à cette œuvre.

« En augmentant l'aisance des habitants des campagnes, tout en rendant service aux citoyens, vous contribuerez, nous contribuerons tous, pour notre modeste part, à augmenter la richesse et la puissance de la France. »

Le discours de M. Bouat a été très applaudi.

Ajoutons qu'au cours de la conférence technique, M. Bouat provoqua de très nombreuses questions auxquelles il répondit et qui motivèrent également l'intervention éclairée des producteurs du Loir-et-Cher.

En résumé la conférence fut excessivement intéressante, M. Bouat y recueillit un très gros succès personnel.

Nous nous associons avec joie à l'hommage qui fut rendu à son talent, à son dévouement et à son inlassable persévérance.

Société des Dolmens du Quercy

La loi sur la protection des monuments historiques et préhistoriques, votée par le Sénat le 24 juin dernier, a appelé l'attention de beaucoup de nos compatriotes sur l'intérêt qu'il y aurait à préserver ceux de ces monu-

LES VIVEURS DE PROVINCE

Par XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXVII

Une décision

— Tu sais que Marcel de Labardès m'a demandé ta main pour Raoul ?

— Oui, bon père, je le sais...

— Et tu sais aussi, sans doute, ce que j'ai répondu ?

— Vous avez répondu par un consentement, mais ce consentement lui-même était subordonné par vous à l'acceptation de ma sœur... or, je n'ignore point que Diane a répondu par un refus...

— Connais-tu la raison de ce refus ?

— Non. Diane a refusé de me l'apprendre...

— Eh bien ! mon enfant, cette raison, quelle qu'elle soit, est maintenant sans intérêt pour nous...

— Comment ?... s'écria Blanche

— Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

avec joie, que voulez-vous dire, bon père ?... il me semble que je vous comprends, mais cependant j'ai peur de mettre mon rêve à la place de la réalité et de me créer une douloureuse déception...

— Non... non, chère enfant, tu ne te trompes point... ce que je veux dire, tu l'as déjà deviné... les motifs du refus de Diane nous importent peu désormais, puisque nous nous passerons de son consentement...

Blanche jeta ses deux bras autour du cou de M. de Presles, et l'embrassa longuement, en murmurant avec une effusion délirante :

— Oh ! bon père, que vous êtes bon !...

— Donc, reprit le vieillard, ton mariage avec Raoul de Simeuse est chose convenue... seulement, ajouta-t-il en souriant, je mets à ce mariage une condition...

— Laquelle ?

— C'est qu'il se fera sans aucun retard, au bout du temps strictement nécessaire pour remplir les formalités légales...

— Ah ! je ne demande pas mieux ! s'écria Blanche avec une naïveté qui fit éclore un nouveau sourire sur les lèvres du vieillard.

— Il serait urgent, continua-t-il, que je puisse voir aujourd'hui même MM. de Labardès et de Simeuse, afin de causer avec eux des arrangements et des dispositions à prendre...

— Rien de plus facile... je vais sonner, et vous donnerez l'ordre à un domestique de monter à cheval et de galoper jusqu'à la villa Labardès...

— C'est cela même...

— Si j'écrivais un mot ?...

— A qui ?... à Raoul ?...

— Oh ! non, murmura Blanche en rougissant légèrement pour la seconde fois, à M. de Labardès...

— Eh bien ! fais...

Blanche traça rapidement trois lignes, elle les plia, elle les mit sous enveloppe et elle sonna.

— Ce billet au baron de Labardès dans le plus bref délai... dit le général au domestique qui se présenta, faites seller miss Arabelle et ne la ménagez pas...

Le valet sortit.

Mais il reparut au bout de quelques minutes, annonçant que sa course devenait inutile, attendu que MM. de Labardès et de Simeuse se trouvaient encore dans le parc du château.

Blanche eut peine à contenir un mouvement de joie.

— Priez ces messieurs de vouloir bien monter sans retard... fit M. de Presles.

Le cœur de Blanche battait bien fort.

XXXVIII

Les souvenirs du général

Marcel et Raoul, en effet, n'avaient pu se décider à quitter le château, où

les retenaient des motifs également impérieux, quoique de nature bien différente.

M. de Labardès éprouvait le désir ardent, irrésistible, d'interroger le comte de Presles et d'obtenir de lui des révélations qu'il aurait payées volontiers de toute sa fortune et de la moitié des jours qui lui restaient à vivre.

Raoul de Simeuse souhaitait avec non moins d'ardeur se trouver en présence de Blanche, ne fut-ce que pendant quelques secondes, afin de savoir par elle quelles étaient les dispositions immédiates du général.

Ce fut donc avec un même sentiment de joie profonde que Marcel et Raoul apprirent que M. de Presles les faisait prier de venir le trouver sur-le-champ.

Au bout de quelques minutes tous deux entraient dans la bibliothèque. Un seul regard jeté sur le visage rayonnant de Blanche apporta à Raoul la pleine et entière confirmation de ses espérances. Il ne fallait rien moins, à coup sûr, qu'une bien heureuse nouvelle pour rendre la jeune fille si joyeuse.

Les premières paroles du général vinrent prouver à Raoul qu'il ne se trompait pas.

— Mon excellent ami, dit M. de Presles à Marcel de Labardès, je n'ai pas voulu retarder d'un jour, d'une heure, d'une minute, une réponse

que depuis trop longtemps déjà je vous fais attendre... Vous m'avez demandé, pour votre fils adoptif Raoul de Simeuse, la main de ma fille bien-aimée... Cette demande, vous la renouvelez, n'est-ce pas ?...

— Oui, certes, monsieur le comte ! s'écrièrent à la fois Marcel et son pupille.

— Eh bien ! Raoul, mon enfant, reprit le général, vous que si souvent déjà j'ai nommé mon fils, vous allez le devenir par les liens d'une alliance étroite, comme vous l'étiez déjà par le cœur... Je vous accorde la main de Blanche...

— Ah ! monsieur le comte, balbutia le jeune homme, à demi suffoqué par le délire de la joie et de la reconnaissance. Ah ! mon père, je vous jure que je la rendrai heureuse...

— Si j'en doutais je ne vous la donnerais pas... répondit M. de Presles en souriant, je vous aime et je vous estime, Raoul, et je vous crois digne d'apprécier un trésor qui n'a point d'équivalent en ce monde...

Puis le général ajouta en s'adressant aux jeunes gens :

— Vous voilà fiancés, mes enfants, et votre union est prochaine... Dites-vous que vous vous aimez... je le permets... soyez heureux... le bonheur est si rare en ce monde...

Déjà les fiancés, que rien ne semblait pouvoir séparer désormais, s'isolaient dans l'un des angles de la

bibliothèque, et les mains unies, les regards confondus, se plongeaient dans les océans de délices d'un chaste et inexprimable bonheur.

Pendant quelques secondes M. de Presles attachait sur ce groupe charmant ses yeux que l'attendrissement rendait humides ; ensuite, s'adressant à Marcel de Labardès, il continua :

— Vous me comprenez, n'est-ce pas, mon ami ? J'ai retardé trop longtemps déjà l'union de ces deux enfants si beaux et si bons... Dans la position précaire que l'on m'a faite, je dois, sous peine d'impardonnable imprudence, me hâter de profiter de mes droits, tandis que ces droits existent encore... Qui sait ce que l'avenir me réserve ?... et qui sait si cet avenir ne commencera pas demain ?...

— Je vous comprends, général, répondit Marcel, et je vous approuve, quoique je sois bien loin de partager vos craintes... Vous avez remporté aujourd'hui une éclatante victoire...

— Ne dites pas cela, mon ami, répliqua M. de Presles en secouant la tête. Un vieux soldat comme moi se connaît en batailles et ne se leurre point d'illusions à propos du résultat d'un combat... Non, je ne suis pas victorieux... je ne suis pas vaincu... voilà tout, c'est déjà beaucoup et pourtant ce n'est pas assez...

(A suivre).

ments préhistoriques qu'on rencontre en très grand nombre sur les causses du Lot et spécialement dans les cantons de Livernon et de Limogne.

Ces vestiges du passé soit par l'incertitude des propriétaires, soit par l'usure du temps, sont très souvent menacés de destruction, si une protection énergique et continue ne vient pas leur donner l'aide qui leur est nécessaire.

Conservons ces témoins précieux et trop négligés, appelons sur eux l'attention des Pouvoirs publics, établis pour améliorer les voies d'accès permettant la visite facile de ces monuments aux savants et aux touristes qui s'intéressent à notre histoire nationale, est une œuvre de patriotisme local, de régionalisme de bon aloi.

A cet effet, une société ayant pour but principal de dresser la carte exacte et complète des dolmens de l'ancien Quercy, d'en déterminer la position et de décrire leur état actuel, est en voie de formation.

Le siège social est à Livernon et la Commission d'initiative est ainsi composée :

MM. Delpon, maire et conseiller général à Livernon ; Couderc, conseiller général à Limogne ; Besombes, maire et conseiller d'arrondissement à Sonac ; Couderc Roger, maire de Limogne, conseiller d'arrondissement ; Vaissès Jacques, adjoint au maire de Livernon ; Courbières, agent-voyer, délégué du Touring Club à Livernon ; Guirlande, agent-voyer à Limogne ; Boudet, conseiller municipal à Livernon ; Dubuisson, directeur honoraire des asiles d'aliénés à Corn ; Docteur Lacoste, membre du Syndicat d'initiative à Livernon ; Pons Raymond, explorateur à Reilhac.

Foot-ball Rugby

Jeu prochain 11 courant, l'équipe première de l'Union Sportive « La Quercinoise » du Lycée Gambetta, recevra sur le terrain du Roc-de-l'Agace, l'équipe première des « Jasmis » du Lycée d'Agen. Le 20 novembre dernier, les « Jasmis » triomphaient péniblement, à Agen, de l'U. S. Q. par 3 points à 0, après une partie où l'U. S. Q. domina nettement, marquant deux essais non accordés par un arbitre prétendu impartial. La partie de jeudi promet donc d'être des plus intéressantes. Nos potaches cadurciens auront à cœur de prendre leur revanche, tandis que les Agenais essaieront d'affirmer par une nouvelle victoire, leur supériorité.

On sait que la « Quercinoise » est commandée par le sympathique Lewis, ex-joueur de l'équipe des « Muguets » du Lycée de Bordeaux, champion de France scolaire 1911-1912.

L'équipe de l'U. S. Q. sera composée comme il suit :

Avants : Balmes, David, Carriol, Aubarbier, Diomard, Lamothe, Guilhem, Calmon.
Demis : Blanchet (m.), Lewis (ouv.), capitaine.
Trois-quarts : Rodde, Cathary, Gros, Leymonerie.
Arrière : Nadal.

La chasse aux petits oiseaux

Un député a demandé au ministre de l'Agriculture pourquoi la chasse aux petits oiseaux, actuellement autorisée dans certains départements, est formellement interdite dans d'autres. Dans sa réponse, le ministre fait connaître que les arrêtés réglementaires interdisent d'une façon absolue la chasse des oiseaux utiles à l'agriculture, et qu'il fait étudier les mesures à prendre pour obtenir des populations une meilleure observation de ses prohibitions. Mais jusqu'à ce jour aucune détermination n'a été prise à cet égard, le ministre attendant le résultat des travaux de la commission ornithologique qui fonctionne au ministère de l'Agriculture, et qui doit, ces jours-ci, lui soumettre le projet de réglementation qu'elle a élaboré.

Cylindrages à vapeur

ARRONDISSEMENT DE CAHORS
Opérations probables pendant la semaine du 8 au 13 décembre 1913.
Répandage et cylindrage sur les chemins de grande communication suivants :

N° 50a, entre 1 k. 350 et 2 k. 800 (à Montgesty).
N° 9, entre 5 k. et 6 k. (à Camy).
N° 9, entre 8 k. 250 et 9 k. 200 (à Luzzech).
N° 37, entre 23 k. et 24 k. 300 (entre les Junies et Cassagnes).
Cahors, le 5 décembre 1913.

L'Agent-voyer d'arrondissement LAGARDE

Théâtre de Cahors

Le mercredi 10 décembre, M. Brice-Caussé, directeur-fondateur des « Cinq heures littéraires de Paris » donnera sur la scène de notre théâtre une matinée littéraire, avec le concours de Mlle Berthe Lytis et de M. Albert Brice, des principaux théâtres de Paris.

A cette représentation, qui aura lieu de 5 à 7 heures, sera joué un programme essentiellement composé de chefs-d'œuvre des maîtres

de l'art poétique français : Corneille, Victor Hugo, Molière, Alfred de Musset, Racine, Richelin, etc.

TARTARIN SUR LES ALPES

Cette amusante pièce qui a fait courir tout Paris au théâtre de la Porte Saint-Martin, sera jouée au théâtre le mercredi 17 décembre 1913.

Tartarin sur les Alpes comporte 6 actes, 30 artistes et le décor spécial du Mont-Blanc. M. Dufrenoy, l'impresario bien connu, a engagé une troupe remarquable et prometteuse avec lui ce décor sensationnel qui procurera à tous, petits et grands, le plaisir de voir *Tartarin de Tarascon* accomplir sa périlleuse et comique ascension. Il fallait, pour jouer ce rôle difficile de *Tartarin*, un *Tartarin* véritable. Le choix des auteurs et directeur s'est porté sur Frémy, le comique de toutes les revues de la Scala, Folies-Bergère, etc., Frémy, un vrai marseillais, qui vient de triompher au théâtre de la Renaissance avec *Max Dearly* et qui sera le *Tartarin* rêvé d'Alphonse Daudet.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 7 : Matinée à moitié prix conformément au cahier des charges : « Mignon » et « La Nuit de Walpurgis » (ballet de Faust). Soirée aux prix ordinaires « Le Châlet » et « La Favorite » (reprise).

Lundi 8 : Relâche pour répétition de « Graziella » de Jules Mazellier.

Mardi 9 : Soirée de gala avec le concours de M. Léon David, premier ténor du Théâtre national de l'Opéra-Comique ; « Werther » et « La Flûte de Pan ».

Pharmacie de service

Le Dimanche 7 décembre, le service des Pharmacies sera assuré par la Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

Boulevard Gambetta

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 7 DÉCEMBRE

En Fête (Allegro) Avon.
Au Pays Gascon (Ouv.) Raynaud.
Polka pour 2 Cornets et 2 Bugles Boisson.
Stradella (fantaisie) Flotow.
Castille (boléro) Avon.
De 15 h. à 16 h. Allées Fénélon.

Etat civil de la ville de Cahors

Du 29 novembre au 6 décembre 1913

NAISSANCES

Lafon André-Joseph-Antoine, rue du Tapis-Vert, 3.
Lafarge Fernand, rue du St-Barthélemy, 35.
Vincent Pierre-Raymond, aux Junies.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Vernéjoux Léon, employé de commerce, et Baldy Angèle-Marie-Euphrasie cuisinière.
Cheyrouze Basile-Jean-Baptiste, voyageur de commerce et Michel Jeanne-Rose-Louise, lisseuse.

MARIAGE

Sudres Armand, voyageur de commerce, et Monty Marie, fille de service.

DÉCÈS

Davidou Marie, v^e Lanauze, 73 ans, s. p., hospice.
Marcillac Léon, 48 ans, employé de commerce, rue Nationale, 15.
Libessart Ludovic-Achille, 55 ans, s. p., à Terre-Rouge.
Delbrèl François, 80 ans, cultivateur à Fontanet.
Combarieu Marie, 78 ans, s. p., rue Ste-Barbe, 8.
Mourguès Jean-Baptiste-Celestin, 55 ans, huissier près le Tribunal Civil de Cahors, Boulevard Gambetta, 12.
Talou Marie, v^e Couderc, 72 ans, s. p., place de la Citadelle, 5.

FOIRES DE LA SEMAINE

du 8 au 13 Décembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 8 décembre : Albas, Escamps, Les Junies, Lugagnac, Marminiac.
Mardi 9 : Castelnau-Montriat, Mauroux, Vers.
Mercredi 10 : Aujols, Castelfrac, Lherm.
Jeudi 11 : Lascabanes, Sauzet.
Samedi 13 : Cahors, St-Pantaléon.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 8 décembre : Laval-de-Cère, St-Pierre-Toirac.
Mercredi 10 : Cajarc, Latronquière.
Vendredi 12 : Leyme, St-Simon.
Samedi 13 : Anglars, Felzins, Prendignes, Teyssieu.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Lundi 8 décembre : Cazillac (au village des Quatre-Routes), Cuzance, Payrac, St-Chamarand, St-Germain.
Mardi 9 : St-Clair.
Mercredi 10 : Thédillac.
Jeudi 11 : St-Projet.
Vendredi 12 : Gignac, St-Sozy.

Alimentation

AUX PRODUITS FÉLIX LASAYGUES

18, RUE DES CADOURQUES (MAISON LASSERRE)

AVIS

M. LASAYGUES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de créer un dépôt de ses pâtés de foies gras truffés chez

M. PAUBERT

Pâtissier, rue Fénélon, à Cahors.

On demande

A L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DU LOT Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Concots

L'Affaire (suite) — 4^e fait

Le 23 octobre 1912, M^{lle} E. Soulié, originaire de Concots et y résidant par intervalles, remettait sa première carte d'assurance obligatoire aux R.O.P. à l'employé de la mairie chargé du service. Cette carte portait pour 18 francs de timbres de types différents ; mais l'employé conseilla encore d'ajouter 4 fr., toujours pour la période du 3 juillet 1911 à l'anniversaire de naissance suivant. Le conseil fut suivi ; les 4 fr. furent ajoutés en timbres que l'assurée colla elle-même sur la même carte. Le versement était donc de 22 fr. M^{lle} Soulié ne réclama pas le récépissé puisqu'elle savait qu'on n'en délivrait à personne.

En mai 1913, arrive le bulletin annuel de situation qui accuse seulement un capital versé de 16 fr. M^{lle} Soulié ne comprend pas, ces mots, capital aliéné, majoration de l'Etat et leurs nombres correspondants sont pour ainsi dire de l'hébreu pour elle ; munie de son bulletin, elle va se renseigner auprès de l'employé de mairie qui paraît aussi embarrassé qu'elle, sinon davantage ; néanmoins celui-ci la rassure en lui disant qu'avec l'Etat on n'a rien à craindre. M^{lle} Soulié ne pousse pas plus loin ses investigations et se retire. Mais survient la plainte A... et l'enquête qui s'en suit ; cela lui donne l'éveil ; elle prend son bulletin et va se renseigner à bonne source : c'est alors qu'elle apprend avec stupeur qu'elle est victime d'un vol de 6 fr. Elle a été interrogée dans l'enquête faite par la gendarmerie et le juge de paix ; mais elle n'a pas cru devoir s'en tenir là, elle vient de saisir directement le Parquet.

Et de quatre.

Total précédent.....	25,30
à ajouter carte Soulié.....	6,00
Total nouveau.....	31,30

C. B.

M^{me} Vve Larriou nous signale une omission que nous avons faite dimanche dernier en exposant son cas. Remettant sa carte, elle aurait réclamé un récépissé et on lui aurait répondu : « L'Etat prend des inscriptions, mais ne donne pas de reçus. »

Duravel

Syndicat agricole. — Le syndicat agricole de Duravel tiendra sa réunion générale dimanche 7 Décembre à 2 h. précise du soir. Les membres adhérents sont instamment priés de se rendre à cette réunion dont l'ordre du jour comporte le renouvellement de 3 membres du bureau et des communications intéressantes.

Saint-Géry

Nomination d'un expert arbitre. — Nous apprenons avec plaisir que notre ami M. Marcenac Jean, de St-Géry, vient d'être désigné, par décision de M. le Président du tribunal, pour remplir les fonctions d'expert arbitre en qualité de titulaire de la 2^e commission.

Très compétent en la matière, M. Marcenac fera certainement un excellent arbitre, et saura acquiescer l'estime de tous par son impartialité. Qu'il reçoive nos plus vives félicitations pour la marque de confiance dont il vient d'être l'objet.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Obsèques. — Mercredi matin ont eu lieu les obsèques de M. Costant, receveur des postes, dont nous avons annoncé la mort.

Un grand nombre de parents et d'amis suivaient le corbillard, qui disparaissait sous les couronnes. Un drapeau mortuaire était porté par quatre facteurs. L'harmonie les Artisans réunis, dont il était membre honoraire, a exécuté des marches funèbres sur le parcours du cortège.

Au cimetière, M. Laburthe, sous-préfet, au nom du gouvernement de la République et des chefs de service des diverses administrations, et Delpérié, doyen des employés du bureau,

ont prononcé d'éloquents discours, qui ont produit une profonde émotion parmi l'assistance.

Brengues

Expertise des tabacs. — Sur la liste des tiers-experts titulaires au magasin de Cahors pour la récolte de 1913, nous sommes particulièrement heureux de relever le nom de notre sympathique ami Louis Oulié, ancien maire républicain de Brengues, officier du mérite agricole, nommé à la 1^{re} commission.

M. le Président du tribunal civil de Cahors appelé par la loi à choisir ces arbitres, ne pouvait décidément faire un meilleur choix.

Nous adressons à notre ami M. Oulié l'assurance de nos vives félicitations. L. D.

Gorn

Répertoire pour 1914. — Voici le tableau dressé par le Conseil municipal et dans lequel M. le Sous-Préfet de Figeac choisira les répartiteurs pour 1914.

1. 12 propriétaires de la commune : MM. Bose, Sénac Jean, Hug Paul, Louis Lapergue, Delfour, Francoual fils, Liauzun fils, Castel Jean, Lapergue Jean, Antoine Carbonnel, Gasc fils, Jacques Gazeau.

2. 8 propriétaires forains : MM. Bousquet Jean à Cambes, Rigal Julien à Livernon, Faustin Galabert à Bousac, Jean Francoual à Ste-Eulalie, Eugène Rigouste à Bousac, Vilhès Jean à Cambes, Carbonnel Antoine à Ste-Eulalie, Jean Védrunes à Livernon.

Conseil municipal. — Nos édiles se sont réunis en session ordinaire dimanche dernier 30 novembre à 11 heures du matin, sous la présidence du maire. Tous les conseillers sont présents excepté M. Puchel.

M. Beulaquet fera partie de la commission chargée de dresser les listes électorales de 1914 et MM. Réveillac et Magot seront chargés de juger les réclamations.

2. Le tableau de proposition des répartiteurs est ensuite dressé.

3. Le conseil fixe à 100 mètres la distance à laquelle devront être ouverts les nouveaux débits de boissons. Les droits acquis sont respectés.

4. La demande Gasc pour recevoir l'assistance accordée aux vieillards, infirmes et incurables est rejetée et par contre, celle de M. Cavarroc est admise.

5. Le conseil demande ensuite le classement comme chemin rural reconnu du chemin de Gourdon à Ste-Eulalie.

6. Une demande au Ministre de l'Instruction publique en vue d'obtenir une concession de matériel scolaire d'enseignement pour nos écoles primaires, est ensuite l'objet d'une délibération.

La séance est levée à midi et demi.

Hygiène publique. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal sur la proposition de M. le Maire, a décidé de mettre à l'étude la question de l'approvisionnement de nos écoles en eau potable.

Il est très regrettable, en effet qu'une citerne ou un puits n'aient pas été prévu, au moment de la construction du groupe scolaire.

Pour le moment, on puise au ruisseau ou à la rivière une eau impure et qui, à la moindre crue, devient trouble et inutilisable.

Nos félicitations à nos édiles républicains pour l'attachement qu'ils montrent à l'école laïque et qui ne se démentira pas.

Espédaillac

Postes. — M. Bécays, notre sympathique député, communique à M. le Maire la lettre suivante qu'il a reçue de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes :

Monsieur le Député et cher Collègue, Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la création d'un établissement de facteur-receveur dans la commune d'Espédaillac (Lot).

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai fait prendre bonne note de votre intervention.

Vous pouvez être assuré qu'au moment utile, je ne manquerai pas de m'y reporter avec le désir de secondar, si possible, vos intentions.

Agrez, etc...

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes Signé : A. MASSÉ.

Conseil municipal. — Le Conseil municipal d'Espédaillac s'est réuni dimanche dernier pour la tenue de la session de novembre.

M. L. Pons, maire, préside la séance. Onze Conseillers sur douze sont présents.

M. Sabatié est proposé pour la révision de la liste électorale et MM. Pons Ch. et Magné pour le jugement des réclamations, s'il s'en produit.

Sont désignés comme répartiteurs titulaires urbains : MM. Cavalé Jean, Pégourié Eugène, Labanhié, Lalo Jean, Pélissié Gervais et Cancé Léon.

Suppléants : MM. Serres Jean, Carayol Antoine, Despeyroux Louis, Besombes François, Magné Gaston et Pagés Antonin.

Cours d'adultes. — Un cours d'adultes sera ouvert à l'école des gar-

çons d'Espédaillac à partir de mercredi prochain 10 décembre.

Ce cours, entièrement gratuit, aura lieu les mercredi et vendredi de chaque semaine de 18 à 20 heures.

Saint-Céré

Etat civil du mois de novembre. — Naissances : deux garçons et deux filles.

Décès : Louis Counord, 66 ans, rue de l'Hôtel de Ville ; Jean-Joseph Bagnéris, 60 ans, rue de la République ; Léonie Pradayrol, veuve Cauviac, 53 ans, rue de la République ; Romain-Félix Ventach, 73 ans, faubourg Lascabannes ; Roland Demotha, 14 ans, faubourg Lascabannes ; Jules Soulliac, 57 ans, route d'Aynac ; Jean-Baptiste Labrousse, 67 ans, quai Jules-Ferry.

Mouvement de l'abattoir. — Il a été abattu, pendant le mois de novembre, 195 animaux se décomposant comme suit : 4 bœufs, 88 veaux, 13 moutons, 23 agneaux, 67 porcs, qui ont produit ensemble 13.317 kilos de viande nette.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Marchés aux truffes. — Nous rappelons que c'est dimanche prochain qui seront inaugurés les marchés aux truffes dont le conseil municipal a voté la création et qui se tiendront à l'avenir tous les dimanches.

Permis de chasse. — La sous-préfecture avait délivré au 1^{er} décembre 844 permis de chasse. L'année dernière, à la même époque, il en avait été délivré 906. C'est donc une diminution de 66 permis.

Quatre-Routes

Cours d'adultes. — Les cours pour les adultes des deux sexes sont ouverts aux Quatre-Routes depuis le 1^{er} décembre.

Ils ont lieu tous les mardis et vendredis de 5 heures à 7 heures du soir, à l'école des filles, et tous les mercredis et samedis, de 7 heures à 9 heures du soir, à l'école des garçons.

Labastide-Murat

Un factieux arrêté. — Dernièrement le tambour de ville publiait avec composition le stupéfiant arrêté suivant :

« Il est défendu d'étendre du linge sur la grille qui entoure le Christ. C'est un monument qui doit être respecté ».

Ce fut, dans le pays, une explosion de rire générale.

Ceux qui étaient atteints par cette mesure de rigueur, ce sont les pauvres gens qui habitent l'hospice et qui n'avaient que cette place pour exposer leurs hardes au soleil. Et, pourtant leur respect pour le Galléon ne le cède en rien à celui des autres mortels, bien pensants.

Un arrêté qui interdirait de laisser les charrettes sur la voie publique, la nuit, sans éclairage, aurait été bien mieux apprécié par le public.

Une autre mesure invitant les habitants à ne pas jeter les ordures ménagères et à ne pas vider sur la chaussée seaux et tinettes, aurait eu pour effet d'éviter à la commission départementale d'hygiène de faire une enquête sérieuse sur l'état sanitaire de la commune.

Un démocrate.

Reilhaguet

Au Comité radical. — M. Pugnet, président du comité, a reçu la lettre suivante :

Cher Monsieur Pugnet, J'ai été très sensible aux félicitations que le Comité radical de Reilhaguet a bien voulu m'adresser pour mon attitude au Congrès de Pau et à l'occasion de mon élection à la Présidence de la Commission de propagande du Comité Exécutif.

Je vous prie d'être auprès de vos amis l'interprète de mes plus sincères remerciements et de leur renouveler l'assurance de mon plus entier dévouement.

Meilleures amitiés.

L.-J. MALVY,

Bétaïlle

A la suite de la conférence dont nous publions le compte rendu d'autre part, l'ordre du jour suivant a été voté :

« Les cultivateurs des communes de Bétaïlle, Vayrac, Carennac, Bretenoux, St-Denis-Martel, Floirac, Tauriac, Puybrun, Montvalent, St-Céré, Gintrac, Bilhac, Queyssac, Caillac, Cadriou, Calvignac, Creyssa, Martel, réunis au nombre de 500, le 30 novembre dans la salle de la mairie de Bétaïlle, après avoir entendu MM. Bouat, Président de la Chambre syndicale des Commissionnaires en fruits et primeurs de Paris et Dambier, Inspecteur de la C^{ie} d'Orléans,

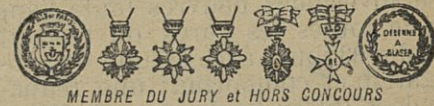
« Reconnaisant les services rendus à l'agriculture de la région, notamment par l'organisation avec l'aide de la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, d'un voyage d'études dans le Loir-et-Cher, adressent leurs plus vifs remerciements à M. Nigond, directeur des chemins de fer de la C^{ie} d'Orléans, à ses distingués collaborateurs MM. Mange chef de l'exploitation, Bloch chef adjoint de l'exploitation, Breau Inspecteur général des

services commerciaux et Dambier inspecteur commercial, ainsi qu'à Bouat et donnent l'assurance qu'ils appliqueront dans toute la mesure possible les procédés de culture observés au cours de ce voyage.

« Ils remercient tout particulièrement les producteurs du Loir-et-Cher qui ont donné en venant à cette réunion un exemple admirable de désintéressement et de fraternité. »

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro plusieurs correspondances.

HERNIEUX



La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du Spécialiste M. Glaser, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de M. Glaser sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici du reste une preuve :

Monsieur Glaser, (14 Mai 1913).

Je viens vous exprimer toute ma reconnaissance pour la guérison d'une hernie dont j'étais affligé et qui m'avait obligé à cesser tout travail.

C'est le 16 janvier que je vins vous trouver et dès l'application de votre appareil je n'ai plus souffert et ai pu me livrer à mon travail sans aucune gêne.

J'engage toute personne atteinte de hernie à venir vous trouver et, dans ce but, je vous autorise à publier ma lettre.

Montaubert François, à Bouillac Tarn-et-Garonne

Que les sceptiques aillent donc essayer pour se convaincre puisque le soulagement est immédiat, la contention radicale et la guérison certaine.

Nous engageons vivement toutes les personnes atteintes de hernies à venir essayer cet appareil de 8 heures du matin à 4 heures du soir :

A Decazeville, le 11 décembre, hôtel de la Poste.

A Gramat, le 12, hôtel de Bordeaux, Doderay.

A Cahors, les 13, 14, hôtel de l'Europe.

A Figeac, le 15, hôtel des Voyageurs, Villa.

A Rodez, le 16, hôtel Biney-Lacombe.

A Vayrac, le 17, hôtel Delmon Germain.

La brochure instructive et illustrée sera envoyée franco sur demande adressée à M. Glaser, Boulevard Sébastopol, 38, à Paris.

CRÈME SIMON

Unique pour la Beauté du Visage

et les soins de la peau.

Indique gratuitement recettes, infatigables pour guérir promptement et radicalement les Vieilles varicelles, Plaques de l'Acné, Boutons, toutes maladies de la Peau et du cuir chevelu, Constipation, Vices du sang, Mémoroides, troubles du Retour d'âge, Eruptions, Démangeaisons, toutes maladies du Système

